

**ABONNEMENT**  
**Saumur**  
 Un an . . . . . 25 fr.  
 Six mois . . . . . 13  
 Trois mois . . . . . 7  
**Posto**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**On s'abonne**  
 A SAUMUR  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste  
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

**INSERTIONS**  
 Annonces, la ligne . . . . . 20  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.  
 Les articles communiqués doi-  
 vent être remis au bureau du  
 journal la veille de la reproduc-  
 tion, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**On s'abonne**  
 A PARIS  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
 L'abonnement doit être payé d'avance

**Bureaux : 4, place du Marché-Noir**

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 31 AOÛT

## ELECTIONS LÉGISLATIVES du 22 septembre 1889

### ÉLECTEURS,

S'inspirant des sentiments exprimés dans le Manifeste de la délégation des Droites, les *Comités conservateurs de Maine-et-Loire* ont fait appel aux hommes de cœur, aux gens de bien de toutes les opinions, en les invitant à former une seule et même armée, un seul parti, CELUI DE LA FRANCE.

Cet appel a été entendu.

Grâce à la généreuse abnégation des uns, au dévouement des autres, à l'esprit de discipline de tous, les candidats que les *Comités* ont l'honneur de proposer à vos suffrages vont marcher au combat la main dans la main.

Bientôt, vos votes libres et réfléchis les enverront siéger au premier rang de ceux qui veulent que le gouvernement de la France soit un gouvernement honnête, fort, respectueux de la volonté nationale, également soucieux de vos croyances et de vos libertés.

Ces candidats sont pour :

Angers (1<sup>re</sup> circonscription) : M. FAIRÉ, député sortant.

Angers (2<sup>e</sup> circonscription) : M. DE SOLAND, député sortant.

Baugé : M. le général de division LACRETELLE, député sortant.

Cholet (1<sup>re</sup> circonscription) : M. le comte DE MAILLÉ, député sortant.

Cholet (2<sup>e</sup> circonscription) : M. le vicomte DE LA BOURDONNAYE, député sortant.

Saumur : M. BERGER, député sortant.

Segré : M. le comte DE TERVES, député sortant.

## LE TERRAIN ÉLECTORAL

Nous lisons dans le *Journal de Rennes* :

« L'heure est sonnée. Il faut aborder de front la lutte électorale et déjà de tous côtés s'élaborent les candidatures.

« Dans la plupart des arrondissements, les choix conservateurs se font sans tirage; dans quelques autres, cela ne va pas tout seul, il y a des compétitions; dans d'autres enfin, le conservateur n'a aucune chance et un révisionniste seul se présente contre le gouvernement.

« En cette matière, il me semble qu'il est bien facile de s'entendre en suivant une ligne pratique, en poursuivant un but précis.

« Que voulons-nous, en effet? Renverser le gouvernement des Thévenet, Rouvier et Cons-

tans. Y a-t-il pour cela une majorité en France? J'en suis bien convaincu.

« Mais, dira-t-on, cela ne suffit pas. Il faut rétablir la Royauté, ou l'Empire, ou acclamer Boulanger... Halte-là! Si nous nous divisons en royalistes, impérialistes et boulangistes dans chaque circonscription, il est clair que nous ferons passer l'opportuniste et que nous assurerons une superbe majorité, dans la Chambre prochaine, à ces coquins qui nous gouvernent, et c'est ce qu'il faut éviter.

« Le programme révisionniste consiste tout simplement à demander que la prochaine Chambre se sépare devant une Constituante. Tous les partis peuvent s'entendre sur ces bases, puisque la question de la forme du gouvernement est réservée ainsi.

« Le plus pressé est de mettre les Thévenet et les Constans dehors, parce qu'ils finiraient par nous mettre dedans. Ils deviennent tout-à-fait gênants et il est urgent de s'en débarrasser.

« On doit donc se coaliser sur le terrain de l'opposition à outrance au gouvernement actuel. Sur cette plate-forme, on groupera certainement la majorité des électeurs.

« Dans toutes les circonscriptions où le candidat conservateur a chance d'être élu, on doit choisir celui qui représentera le mieux les idées de l'arrondissement, en tenant compte des relations et de toutes les circonstances qui contribuent à assurer le succès. En un mot, il faut choisir pour candidat celui qui a le plus de chances de réussir.

« La question est plus compliquée lorsqu'aucun des nôtres n'a une clientèle électorale suffisante pour qu'on espère un résultat heureux; on reste en présence de républicains de diverses nuances, et alors se pose une autre question : doit-on s'abstenir?

« Toutes les opinions son libres. Il y a des conservateurs fort honorables qui, en présence d'un boulangiste et d'un opportuniste, déclarent qu'ils s'abstiendront. Ils craindraient de compromettre à leurs propres yeux la solidité inébranlable de leurs principes, et sans doute ils ont peur de donner un fâcheux exemple de compromission politique.

« Ce sont d'honorables scrupules, mais rien que des scrupules! Ma conscience ne me reprocherait rien et je ne craindrais pas de voir revenir la nuit des ombres d'ancêtres, si je votais pour un adversaire du gouvernement qui ne serait pas le porte-drapeau de mes idées. J'envisage l'élection de demain comme une sorte de plébiscite, où l'on vote pour ou contre le gouvernement.

« Les bulletins au nom du candidat opportuniste sont des oui. Tous les autres sont des non.

« Quoi qu'il arrive, je mettrai certainement dans l'urne un non énergique. Et voilà, à mon avis, la véritable plate-forme de l'élection actuelle! — LOUIS BAUME »

## INFORMATIONS

### LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

Le décret convoquant pour le 22 septembre les collèges électoraux, à l'effet d'élire la nou-

velle Chambre des députés, a été promulguée, hier matin, au *Journal officiel*.

L'élection aura lieu sur les listes arrêtées le 31 mars 1889.

Les maires des communes où il y aura lieu d'apporter des modifications à cette liste, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant les modifications.

Le scrutin sera ouvert à huit heures du matin.

Les préfets pourront toutefois devancer cette heure dans les communes où, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il paraît utile de le faire.

Dans tous les cas, le scrutin sera clos à six heures.

Le dépouillement suivra immédiatement. Entreront seuls en compte les bulletins des candidats qui se seront conformés à la disposition de la loi du 17 juillet 1889.

Le recensement général des votes sera fait au chef-lieu du département en séance publique. Il sera opéré par une commission de trois membres du Conseil général désignés par le préfet.

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le deuxième dimanche qui suivra le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin.

### LA FIÈVRE TYPHOÏDE DANS L'ARMÉE

Sait-on combien la fièvre typhoïde a fait de victimes dans les casernes, de 1875 à 1887?

Elle a atteint 131,648 hommes, dont 21,416 sont morts.

Les discussions savantes continuent, mais les mesures de propreté ne font aucun progrès en France.

Il est honteux de dire que, tandis que Francfort perd 6 typhiques sur 100,000 habitants, Dantzig 15, Londres 17, Paris en perd 61 et Le Havre 67.

### LES RÉFRAINS SÉDITIEUX

A Belfort, tous les maréchaux des logis chefs du 11<sup>e</sup> hussards viennent d'être frappés de huit jours de consigne à la chambre, en attendant d'autres punitions pour avoir fait jouer les *Picoupioups d'Auvergne*, par le pianiste d'un café-concert.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Séance du 29 août 1889

Cette séance ne pouvait, par son ordre du jour, inspirer un grand intérêt. Aussi public et conseillers ne s'empressaient-ils pas dans la salle des délibérations.

Il est huit heures. M Liénard, adjoint, est assis au fauteuil de la présidence et ouvre la séance assisté de treize membres du Conseil, nombre strictement nécessaire pour la validité des votes; ce sont MM. Poitou, Galbrun, Bonneau, Doussan, Girandier, Peton, Milon, Rivain, Goulard, Langlois, Coutard, Piéron.

Viennent plus tard MM. Bourguignon et Grosbois.

M. Langlois, secrétaire, lit le procès-verbal.

Cette lecture fait rappeler à M. Peton qu'on devait nommer une délégation ouvrière pour aller à Paris. La commission qui a été chargée de faire ce choix ne s'est pas encore réunie; il serait temps cependant de se hâter, si l'on tient vraiment à ce que cette délégation fasse avec avantage sa visite à l'Exposition.

M. Milon appuie cette interruption en faisant remarquer que dans une délégation ouvrière, il ne faudrait pas comprendre seulement les ouvriers du bâtiment, mais aussi les typographes. Cette corporation est un métier sans doute, mais surtout un art, ainsi que le prouvent les grands progrès de la phototypie et de l'héliogravure. Un ouvrier de cette corporation pourrait retirer grand profit d'une étude sur place à l'Exposition où cet art est si largement représenté.

L'idée de M. Milon est très sensée et nous lui en adressons toutes nos félicitations.

Après ces deux observations, le procès-verbal est adopté, puis on passe à la discussion des articles de l'ordre du jour qui n'ont eu d'attrait que pour les intéressés.

Ainsi le classement comme chemin vicinal ordinaire de la voie rurale partant du bureau d'octroi des Moulins et aboutissant au chemin n° 144 est renvoyé à la commission de la voirie. Ce chemin coûtera 5,000 fr. pour le mettre en état, et son entretien annuel se montera à 350 fr. environ.

Le traité passé entre M. Forgeau et l'administration municipale a été accepté sans changement.

Un sursis d'appel est accordé à M. Toraud, élève en pharmacie à Paris, pour permettre à ce jeune homme de terminer ses études sans interruption.

Des avis favorables sont également donnés pour l'obtention de bourses en faveur de MM. Angeli et Anis, qui sont admis à l'École de Saint-Cyr. C'est l'État qui donne ces bourses et le Conseil n'est qu'appelé à donner son avis.

Nous arrivons aux affaires diverses qui nous ménagent toujours quelques surprises.

### Acquisition terrain Magé

Pour la construction de l'avenue des Récollets, l'administration a traité avec M. Magé, dont on prend une maison et un jardin.

La Ville payera à M. Magé 2,000 fr. en lui laissant les matériaux de démolition, à charge par lui de se clôturer comme il lui conviendra.

Ce traité est adopté.

Il ne reste plus à l'administration qu'à s'entendre avec M<sup>me</sup> Plessis et M. Dupeux pour pouvoir commencer cette avenue des Récollets dont on parle depuis si longtemps; l'entente paraît devoir se faire sous peu.

M. Ravault, instituteur, rue du Roi-René, écrit à l'administration qu'il se trouve traité d'une façon toute différente de son collègue des Récollets; celui-ci a un jardin et M. Ravault n'en a pas; donc M. Ravault en veut un, et pour cela il demande une indemnité de 100 fr. à inscrire au budget tous les ans.

Le Conseil trouve la demande de M. Ra-



vault quelque peu extraordinaire; cependant M. Ravault trouve des partisans. M. Milon veut l'égalité pour les deux instituteurs. M. Peton voit ici une question d'hygiène.

D'un autre côté, MM. Coutard et Bonneau répliquent: C'est vrai, l'un a un jardin et l'autre n'en a pas; pourquoi? pur hasard; les choses se sont trouvées ainsi, et si le Conseil donne suite à cette demande, après les instituteurs, viendront les institutrices. Ce sera un précédent, et une fois le Conseil pris dans l'engrenage, il faudra aller jusqu'au bout.

M. Bourguignon ne partage pas non plus les idées de M. Milon à ce sujet. Aujourd'hui, dit-il, M. Ravault demande 100 fr. pour un jardin, parce que M. Boisselier en a un; pourquoi ne revendiquerait-il pas des appartements neufs demain, parce que son collègue des Récollets va en habiter sous peu?

Devant cette discussion, le Conseil élude la question. M. Liénard trouve que la façon dont M. Ravault fait sa demande est maladroite; il vaudrait mieux lui accorder les 100 fr. demandés, comme gratification pure et simple, et non pour un jardin. Cette transaction obtient les faveurs d'une petite majorité.

Le comité qui s'est formé à Angers pour l'érection d'un monument à la mémoire des jeunes gens tués à la Roche-de-Mûrs, en 1793, a pour la seconde fois écrit au Conseil à l'effet d'obtenir une subvention.

La première fois, cette subvention avait été refusée, mais aujourd'hui le Conseil décide d'envoyer 100 fr.

Une pétition est présentée au Conseil par les habitants de la rue Haute-Saint-Pierre pour obtenir de l'administration le repavage de cette rue.

Cette question est renvoyée à la commission de la voirie qui devra dresser la liste des rues à repaver. Celle-ci sera inscrite en tête, ainsi que la rue de la Chouetterie dont la réfection s'impose de plus en plus.

En 1887, le professeur de gymnastique avait obtenu une somme de 100 fr. pour les leçons données aux enfants des écoles. Cette indemnité n'a pas été renouvelée en 1888 ni en 1889.

Le Conseil vote cette gratification pour les deux années 1888 et 1889.

Il vote aussi à la Société de gymnastique sa subvention annuelle de 1,200 francs.

M. Liénard aborde ensuite la question du règlement définitif des dettes faites pour le concours musical (3 et 4 juillet 1887).

Chacun de se récrier: Ce n'est pas encore réglé???

— Si, Messieurs, reprend M. Liénard, ce qui reste dû, je l'ai payé de mes deniers personnels.

— Cependant, dit M. Contard, appuyé par M. Bourguignon, M. le Maire a demandé, il y a un an peut-être, une somme de 7,000 francs pour solder toutes les dépenses de ce concours.

— Mais non, mais non, dit M. Liénard.

Un moment chacun se regarde et trouve cette affaire peu claire.

M. Liénard l'explique et finalement le Conseil dit qu'il est bien temps de payer. On vote donc 1,700 francs, plus 2,000 francs pris sur le budget des fêtes et spécialement affecté au ferblantier-lampiste.

Le Conseil vote également 2,000 fr. pour les frais d'actes faits en 1889.

Plusieurs rectifications sont faites au budget par suite de la loi sur les instituteurs dont les traitements sont maintenant à la charge de l'Etat.

#### Les égouts

M. Peton appelle l'attention de la municipalité sur les cas de fièvre typhoïde qui se présentent fréquemment dans la ville. Ces fièvres proviennent des émanations des égouts qui laissent beaucoup à désirer.

M. Liénard répond que depuis les grandes pluies de cet été, des plaintes ont été portées à l'administration; lui-même a visité les égouts et les a trouvés dans un très mauvais état. Il a donc été amené à faire un rapport concluant au nettoyage urgent de tous les égouts et à la construction de nouveaux. Les fosses d'aisances qui ne sont pas étanches sont aussi pour beaucoup dans la cause des maladies épidémiques.

M. Liénard assure le Conseil que cette question est à l'étude et que peu à peu on lui donnera une solution.

M. Bonneau appuie l'idée d'une canalisation souterraine suivant les rues de la ville pour éviter les passages sous les propriétés privées.

Cette question de la plus haute importance mérite d'être l'objet d'un examen très sérieux, en raison des dépenses énormes qu'elle susciterait.

M. Milon expose au Conseil une demande présentée plusieurs fois déjà et toujours enterrée. Il s'agit d'élever un kiosque pour les musiques de la ville dans le Square du théâtre.

Les jeunes gens de Saumur réclament depuis longtemps cette amélioration, et par des refus successifs le Conseil finira par décourager nos sociétés musicales qui ont fait des progrès si remarquables. Dans l'état actuel des choses, on ne peut obtenir les effets qu'on pourrait attendre des efforts de nos jeunes concitoyens; il est temps d'apporter des modifications sérieuses.

Félicitons de nouveau M. Milon de cette initiative; il est absolument d'accord sur ce point avec tout Saumur, et nous-même avons souvent réclamé un kiosque que possède le

moindre chef-lieu de canton des environs, sans avoir des sociétés musicales comparables aux nôtres. Nous sommes très en retard.

M. Milon a été assez heureux, hier soir, de faire prendre sa démarche en considération, mais il lui incombera encore la tâche de rappeler au Conseil sa promesse, s'il ne veut voir son kiosque tant désiré s'abîmer sous les eaux comme tant d'autres questions dont on ne parle plus.

Il lui restera encore à démontrer au Conseil que Saumur étant orné d'un kiosque en rapport avec sa coquette beauté, il faudra lui rendre cette musique militaire enlevée en 1868. Et puisque M. Milon est l'ami de l'égalité, il devra insister auprès de qui de droit pour que l'École de Saumur ait son harmonie comme les Écoles de Versailles, de Fontainebleau, de Poitiers, etc. Alors nous pourrions avoir des concerts tous les dimanches alternativement avec la *Musique municipale* et l'*Harmonie*.

M. Milon rappelle encore au Conseil que le traité passé avec le placier prend fin le 31 décembre 1889. Il ne faut pas attendre le dernier moment pour discuter cette question. Il y a eu beaucoup de pétitions adressées au Conseil, en particulier celle du *Syndicat commercial*, réclamant des réformes absolument indispensables.

Il importe donc de réunir la commission qui est chargée d'examiner le traité du placier le plus tôt possible, afin de donner satisfaction la plus complète à tous nos concitoyens.

Enfin, M. Langlois rappelle encore que le public demandait l'agrandissement des bureaux des postes et télégraphes.

M. Liénard répond que cette question a été adressée à l'administration supérieure qui doit en référer à la Direction. A elle incombe la charge de refaire notre hôtel des postes.

La séance est levée à 9 heures et demie.

#### Comité Conservateur de Maine-et-Loire

Le Comité conservateur de Maine-et-Loire a établi son siège à Angers, rue Saint-Blaise, 8.

Le bureau est ouvert tous les jours de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 6 heures du soir.

A Saumur, le Comité conservateur a établi son siège, comme précédemment, rue de la Comédie, n° 23, près le Théâtre.

#### LA CROIX ROUGE DE FRANCE 1870-71.

A force donc d'énergie et de dévouement, l'œuvre de la Croix Rouge s'était montrée pendant la guerre à la hauteur de l'infortune qui nous étreignait. « On pouvait croire que les grands périls étaient conjurés, qu'on abordait

rendre le bonheur envolé.

Il espérait aussi que le major se mettrait à sa poursuite, le rattraperait et le ramènerait auprès de Polly. Il prêtait l'oreille, croyant entendre parfois le roulement lointain d'une voiture. Cette illusion devint même si forte que, honteux de sa lâcheté et voulant s'en punir, le jeune homme prit le premier sentier qu'il découvrit à sa gauche, s'égara, se retrouva, après maints détours, sur la grand-route, et, croyant toujours Macdowal sur ses traces, s'enfonça dans un chemin creux, à sa droite, hâtant, en sueur, battu par la pluie, marchant lourdement, les membres brisés moins par la fatigue que par deux nuits d'insomnie et de lutte, l'âme assombrie par une brume d'angoisse lugubre, courbant le dos sous l'eau du ciel et la fatalité méchante!

Lorsqu'il fut arrivé au paroxysme de la douleur, le ciel eut un moment pitié de lui, et lui envoya une sorte d'abrutissement stupide et morne. Il continua de cheminer, au milieu des averses et à travers l'escorte de ses pensées lamentables, sans plus rien ressentir, — pareil à un aveugle qui marcherait au sein d'une foule de damnés et de spectres...

De son côté, Polly n'était pas moins doulou-

reusement frappée. Elle qui n'avait jusqu'alors connu que la joie et le calme, sous la paternelle protection d'un oncle qui l'adorait, elle, qui s'abritait, au moindre orage de la vie, derrière l'affection pleine d'indulgence de l'excellent major, elle se penchait maintenant, pâle et languissante, comme une fleur timide brisée par la tempête.

Elle n'avait plus de goût pour les choses qui lui plaisaient tant il n'y avait pas deux mois... Ses repas se passaient tristement; il fallait les supplications désolées de Macdowal pour la décider à prendre quelque nourriture. Ses sommeils, aux réveils soudains, étaient peuplés de cauchemars.

Ses journées s'écoulaient au milieu d'accès d'impatience et d'irritation, auxquels succédaient des périodes d'affaissement et de langueurs morbides.

Lorsqu'elle n'accablait pas le pauvre Tim de questions ou de reproches; lorsqu'elle ne courait pas explorer d'un regard les alentours de Corgenon, espérant toujours que l'ami reviendrait, essayant ainsi de se tromper elle-même, de mentir à sa conviction; lorsqu'elle n'éclatait pas en sanglots sur le sein de son oncle qui pleurait avec elle, elle demeurait des

## LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

### DEUXIÈME PARTIE

#### II. — TIM SNARE SE MET EN CHASSE (Suite)

A peu près à l'heure où ces choses se passaient à l'auberge de la rue Lalande, les hôtes de Corgenon étaient de plus en plus découragés et chagrinés.

La pauvre Polly surtout faisait peine à voir. La jeune fille n'avait jamais aimé auparavant, et, dans cette âme ardente autant que pure, la passion que lui avait inspirée Raoul avait fait en peu de temps des progrès effrayants.

Si on lui eut demandé, la veille du jour où elle avait vu Raoul pour la première fois, ce que c'était que l'amour, comment il naissait et vers quel but il tendait, elle n'eût su que répondre, assurément, et elle eût eu recours à la raillerie, suivant son habitude. Il est vrai de dire que, si on avait adressé alors la même question au jeune homme, il se fût contenté

de hausser les épaules... Tous deux s'étaient aimés, d'ailleurs, sans s'en apercevoir, sans le savoir presque, ainsi que Raoul l'avait dit naïvement à Polly... — Ils ne s'étaient même rendu compte de l'immensité de leur affection, que lorsque la séparation était venue... Il avait fallu à Raoul une force inouïe de caractère et de volonté pour accomplir sa résolution, mais une énergie bien plus grande encore pour y persister après son départ de Nantua.

C'est quand il se vit seul sur la grande route déserte, qu'il comprit l'étendue de son amour. C'est quand il eut quitté Polly, qu'il s'aperçut que vivre sans elle était une condition cent fois pire que la mort.

Un moment vint même où il rebroussa chemin pour retourner vers sa bien-aimée, la revoir une dernière fois... Quelque chose de froid, de farouche, d'inexorable, l'arrêta et le fit reprendre sa marche vers l'inconnu, le vide sombre, l'abandon et le désespoir.

Ce qu'il souffrit ce jour-là est indescriptible... Il crut sérieusement qu'il serait mort ou fou pour le soir. Il n'eût pu seulement supposer que le lendemain existerait pour lui. Par instants, il comptait positivement sur un miracle de Dieu pour arranger la catastrophe et lui



accourue qui transportait à Cours-la-Reine deux cents personnes blessées par l'explosion. Puis, le 21 mai, Cours-la-Reine se trouva pris entre deux feux, il fallut évacuer les immenses ambulances écrasées par les obus. On fit avec les voitures, blindées de matelas, une sorte de rue; infirmiers, infirmières, médecins, femmes du monde que la fusillade ne fit point déserter leur poste, opérèrent sous la direction du docteur Chenu ce périlleux transbordement. Cinq des sauveteurs y furent blessés.

Pendant ce temps, les membres du conseil, retirés à Versailles, organisaient sur la rive gauche de la Seine 21 ambulances et l'ambulance modèle de la Grande-Gerbe dans le parc de Saint-Cloud qui se fit par ses succès chirurgicaux une véritable réputation.

M. Thiers, le général de Cissey, le maréchal Mac-Mahon écrivirent à cette époque au conseil central de la Société, des lettres qui sont de vrais titres de noblesse. C'est alors qu'elle reçut la mission de ramener à la mère patrie les soldats prisonniers en Allemagne, malades ou blessés. Il y en avait 8,768. Le dernier train envoyé par la Croix Rouge de France n'arriva à Lille que le 16 août. Ceux qu'elle soignait à Paris, à l'heure de l'armistice, 8,274, furent également par elle reconduits sur tous les points du pays.

Enfin, elle s'imposa une dernière et noble tâche, donner un tombeau à ceux des soldats français restés dans l'éternel sommeil au pays de la captivité. Elle vota pour cela 50,000 fr., le ministre de la guerre offrit spontanément la même somme; un peu plus de 25,000 fr. s'ajoutèrent encore, récoltés par les journaux et les cercles militaires. Le R. P. Joseph fut chargé de la mission patriotique et religieuse de rechercher les tombes. Dans 158 villes, aucun monument, aucune pierre ne marquait les sépultures; dans beaucoup elles étaient indiquées par de petits monuments élevés soit par les gens du pays, soit par les camarades de captivité. La Société pourvut partout à ce suprême témoignage et les 17,240 enfants que la France a perdus en Allemagne sont, grâce à elle, ensevelis, comme disait le vieil Amyot, et honorés comme des braves qu'ils ont été. C'est une pierre simple ou une pyramide avec cette inscription uniforme :

A LA MÉMOIRE DES SOLDATS FRANÇAIS  
DÉCÉDÉS EN 1870-71  
Nunc meliorem patriam appetunt.

Le prévôt général des armées allemandes, M<sup>r</sup> Namzanowski, disait aux délégués de la Croix Rouge à cette lugubre fonction : « La France est toujours elle-même, vous faites là une œuvre digne de toute admiration. Pour faire de telles choses, il faut croire à Dieu et à l'immortalité de l'âme : un peuple qui garde ses convictions ne saurait périr. »

(A suivre.)

heures entières, retirée dans sa chambre, assise près de la fenêtre, ou étendue sur son lit, les yeux fixés dans la vague, sans pensées et sans regards.

Tim Snare, lui aussi, était digne de pitié. Jusqu'à l'instant présent, toutes ses tentatives, toutes ses démarches, toutes ses recherches avaient été vaines.

Il était retourné pendant plusieurs soirées à la maisonnette de Montracol, sans plus de résultat que la première fois.

Il avait aussi, et à plusieurs reprises, fouillé de nouveau Bourg et ses environs, et était chaque fois revenu à Corgenon avec une mine déçue et maussade.

Et pourtant, malgré tout, un secret instinct lui disait qu'à Bourg seul il fallait chercher. Il s'opiniâtrait donc dans ses perquisitions, en attendant qu'il était dans cette idée fixe...

Mais si Raoul n'avait pas quitté cette ville, quel était son but en y demeurant ?

Evidemment de guetter l'occasion de se rendre à Montracol, afin d'emporter avec lui ce qu'il avait de plus précieux, puis de vendre ou de faire vendre le reste.

(A suivre.)

## École de cavalerie de Saumur CLASSEMENT DE SORTIE

### Lieutenants de cavalerie.

1. M. de Planhol, 1<sup>er</sup> spahis.
2. M. de la Tour, 8<sup>e</sup> dragons.
3. M. Dulac, 4<sup>e</sup> cuirassiers.
4. M. Lesieur-Desbrière, 7<sup>e</sup> cuirassiers.
5. M. Depret, 2<sup>e</sup> cuirassiers.

### Lieutenants d'artillerie

1. M. Dulex, du 2<sup>e</sup> régiment.
2. M. Pellé, du 11<sup>e</sup>.
3. M. Jollois, du 32<sup>e</sup>.
4. M. Boulangé, du 13<sup>e</sup>.
5. M. Meauze, du 31<sup>e</sup>.

### Officiers élèves

1. M. Levesque, 3<sup>e</sup> dragons.
2. M. de Joybert, 7<sup>e</sup> hussards.
3. M. de Segonzac, 4<sup>e</sup> chasseurs.
4. M. Hunebelle, 28<sup>e</sup> dragons.
5. M. de Ravignan, 25<sup>e</sup> dragons.

### Aides-vétérinaires stagiaires.

1. M. Vidion, 5<sup>e</sup> dragons.
2. M. Drouet, 8<sup>e</sup> cuirassiers.
3. M. Haan, 19<sup>e</sup> chasseurs.
4. M. Pecus.
5. M. Letard, 9<sup>e</sup> dragons.

### Élèves officiers

1. M. de Nalèche, 4<sup>e</sup> dragons.
2. M. Waddington, 6<sup>e</sup> chasseurs.
3. M. de Breinoy, 10<sup>e</sup> cuirassiers.
4. M. du Buat, 12<sup>e</sup> chasseurs.
5. M. Hector, 3<sup>e</sup> chasseurs.

Nous ne publions que les cinq premiers numéros de chaque division, parce que des ordres supérieurs interdisent pour le moment la publication intégrale des listes de classement.

## MANŒUVRES DU 9<sup>e</sup> CORPS

Voici une note officielle concernant les manœuvres qui auront lieu chez nous dans huit jours :

« La 18<sup>e</sup> division d'infanterie exécute cette année des manœuvres de division dans la période du 4 au 18 septembre.

» Toute la division se concentre à Saumur, où elle sera constituée le 9 septembre. Les régiments d'infanterie viennent, les uns de Tours et Châtelleraut par Langeais et Bourgueil; les autres d'Angers et Cholet par Thouaré et Doué-la-Fontaine.

» Le 8 septembre, aura lieu au nord de Saumur, sur les hauteurs des Roches, une manœuvre de brigade, à la suite de laquelle la division passera la nuit au bivouac.

» Pour garder une part d'imprévu dans les manœuvres, les cantonnements des troupes, à partir de Saumur, leur seront données au jour le jour.

## MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur se fera entendre dans le Square demain dimanche 4<sup>e</sup> septembre, à 8 heures du soir.

### Programme.

1. Marche orientale.
2. Le Cheval de Bronze, fantaisie.
3. Terre, grande valse.
4. Le Jour et la Nuit, fantaisie.
5. France, en avant! quadrille.

Le chef de musique,

V. MEYER.

## LE SECTIONNEMENT DE SAUMUR

Nous trouvons dans le procès-verbal officiel des séances du Conseil général le passage suivant, au sujet de la proposition de diviser la commune de Saumur en cinq sections électorales :

« M. Bruas déclare que, comme représentant d'un des cantons de Saumur, il appuie également cette demande de sectionnement, qui n'a pour but que d'assurer l'admission de toutes les opinions dans le Conseil municipal et qui ne peut que produire d'excellents résultats au point de vue des intérêts, bien entendus, de la ville. Cette demande, à son sens, aussi raisonnable qu'équitable, devait susciter une opposition de la part du Conseil municipal et de l'administration municipale, qui professent le principe que la minorité ne doit pas être représentée au Conseil municipal et que l'administration municipale ne doit, en aucune circonstance, qu'il s'agisse de sectionnement ou

d'autres questions, tenir compte des pétitions des habitants, quel qu'en soit le nombre. En effet, malgré la majorité obtenue dans l'enquête en faveur du sectionnement, le Conseil municipal de Saumur a émis un avis défavorable, sur les instances du maire, qui a déclaré que c'était une manœuvre de parti, non une œuvre d'intérêt général. « A une provocation du parti adverse, a-t-il dit, nous devons une réponse de notre parti, et demander le maintien du statu quo. »

« Le Conseil général, a ajouté le maire, n'en tiendra certes pas compte. Il a sectionné » Cholet, il sectionnera Saumur, mais les républicains démocrates ne doivent pas se laisser intimider par cette manœuvre. »

« Le Conseil général, conclut M. Bruas, sectionnera la ville de Saumur, non pour favoriser une manœuvre de parti, mais dans l'intérêt général. Il fera droit à la demande des nombreux électeurs, signataires de la pétition, par ce motif que ceux-ci n'ont eu en vue que l'intérêt de tous. »

## ENTRE RÉPUBLICAINS

Une polémique très plaisante, et parfois nauséabonde (voir le *Patriote*), se poursuit entre le *Ralliement* et le *Patriote*, à propos de la candidature aux élections du 22 septembre. Les deux frères ennemis en sont à se traiter mutuellement de « cléricaux ». C'est exhalant. (Union de l'Ouest.)

## MOUVEMENT DE LA POPULATION

L'Officiel vient de publier un tableau sur le mouvement de la population de la France pendant l'année 1888.

En Maine-et-Loire, on compte :  
Mariages, 3,689. — Divorces, 34.  
Le total des naissances s'est élevé à 9,765, celui des décès à 11,382. Excédent des décès, 1,617.

Pour toute la France, le nombre des mariages, en 1888, a été de 276,848, celui des divorces de 4,708.

Le total des naissances s'est élevé à 882,639, celui des décès à 837,867. Excédent des naissances, 44,772.

Le département de Maine-et-Loire est au nombre des 43 départements dont les décès l'emportent sur les naissances, c'est-à-dire dont la population est en diminution notable.

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES

M<sup>lle</sup> Bodet, receveuse de poste à Allonnes, est nommée en la même qualité à Brissac.

M<sup>me</sup> Tessier-Parchard la remplace à Allonnes.

## INSTRUCTION PRIMAIRE

M. Bazot est nommé instituteur à Ambillou; M. Thibaud, à la Plaine; M. Vincent, à Distré.

M<sup>lle</sup> Védie est nommée institutrice à Distré.

## Dernières Nouvelles

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 31 août, 10 h. 45.

Le bruit court qu'à l'annonce d'une enquête sur les empoisonnements de Dinan, les intéressés auraient enterré une quantité considérable de conserves de viandes avariées. Les habitants désignent même l'endroit où les enfouissements ont été faits.

Le ministre de la guerre va ordonner un supplément d'enquête; il est résolu à sévir vigoureusement.

M. Laguerre, actuellement à Londres, fait les plus grands efforts pour décider le général Boulanger à rentrer en France quelques jours avant les élections.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 août 1889.

Les gros spéculateurs brillent toujours par leur absence, aussi les cours sont-ils à peu près sans mouvement : 3 0/0, 85.42; 4 1/2 0/0, 104.05.

L'action du Crédit Foncier cote 4,280. Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a autorisé pour 4,332,724 fr. de nouveaux prêts, dont 3,504,000 fr. en prêts fonciers et 1,031,724 fr. en prêts communaux.

La Société Générale se retrouve à 465 et la Banque d'Escompte à 512.50.

L'action de la Banque de Paris et des Pays-Bas a eu des transactions de 745 à 747.

Le Crédit Lyonnais reste à 690 et la Société des Dépôts et Comptes courants à 395.

Le 3 0/0 Portugais est de tous les fonds étrangers celui qui offre aujourd'hui les plus grandes chances de hausse.

L'Italien fléchit à chaque séance et la réaction serait plus vive si la valeur n'était pas soutenue par les banques allemandes.

La Banque Ottomane a perdu 3.75. C'est une des valeurs turques dont l'épargne doit se dégager.

Le Panama vaut 42.25.

La Tour Eiffel finit à 785.

On demande très activement le Crédit Provincial à 72, et il est probable que ce cours sera largement dépassé en liquidation.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque d'Etat, place de la Bourse, reçoit des fonds ou des titres pour être employés en reports, arbitrages ou opérations de Bourse. Le paiement des bénéfices est mensuel. Les versements sont permanents. L'avis de retrait des fonds ou des titres déposés doit être donné un mois à l'avance.

## Tristes Regrets!

De quels regrets n'est-on pas affligé, lorsque, par suite d'un défaut de soins, on s'aperçoit que la terrible carie s'attaque à l'émail des dents, les jaunit et les ébranle, tuméfie les gencives et compromet la pureté de l'haleine! Et, dès lors, non seulement la grâce du visage disparaît... mais encore la mastication des aliments devient difficile... Songez donc, charmantes lectrices, que pour la bouche il faut une hygiène suivie et — si vous voulez garder vos dents solides, votre haleine pure et vos gencives fermes — faites un continuel usage de l'Élixir Dentifrice des RR. PP. *Bénédictins de l'Abbaye de Souillac* que la vogue a mis, depuis longtemps, au premier rang des dentifrices et qui se trouve aujourd'hui sur la table à toilette de toutes nos élégantes.

Agent Général : A. SEGUIN, BORDEAUX

Élixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre : 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte : 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Merciers, etc.

## ABONNEMENTS D'UN MOIS

Cette année, pendant la période électorale, l'administration du journal *l'Écho Saumurois* servira des abonnements d'UN MOIS au prix de TROIS FRANCS.

## GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE DE A. RIVAUD Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

## ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés . . . . . 4.50 le litre.

Montpellier, 47 — . . . . . 4.75 le litre.

Armagnac, 50 — . . . . . 2 » le litre.

Verre compris.

## HERNIES

COMPLÈTEMENT GUÉRIES

Récompenses : DEUX MÉDAILLES

M. J. GLASER, spécialiste-herniaire, alsacien, a opté pour rester Français, 19, allée de Villemonble, au Raincy, Paris. Envoie à nos lecteurs sur demande et contre 50 c., sa brochure sur la guérison des Hernies. Sa nouvelle méthode, la dernière des innovations, vient d'être mise en application avec un succès tel, que l'on chercherait vainement la moindre trace de cette affection. Plus de gêne par le nouvel appareil sans ressort, ainsi que par son efficacité et la simplicité du traitement à suivre. Aussi engageons-nous vivement les personnes intéressées d'aller consulter M. GLASER, à Angers, les 5 et 6 septembre, hôtel du Cheval Blanc; à Saumur, le 7 septembre, hôtel de Londres.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Tribunal civil de 1<sup>re</sup> instance d'Angers.

Études de M<sup>e</sup> BONIN, avoué à Angers, 16, rue du Commerce (place des Halles), et de M<sup>e</sup> GRELAT, notaire à Angers, rue du Mail, 83.

## VENTE

Aux enchères publiques

Après l'accomplissement des formalités voulues par la loi pour la vente des biens de mineurs,

En un seul lot

## D'UNE PRAIRIE

DITE

Les BAS-PRÉS DEMION

Située commune de Saint-Clément-des-Levées,

Dépendant de la succession bénéficiaire de M<sup>me</sup> veuve GRÉGOIRE BORDILLON.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 1889, à midi, en l'une des salles de la Mairie de Saint-Clément-des-Levées et par le ministère de M<sup>e</sup> GRELAT, notaire à Angers, commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de première instance d'Angers, le 25 juin 1889, enregistré;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de:

Messieurs les présidents et membres composant la commission administrative du Bureau de Bienfaisance d'Angers. « Ledit Bureau de Bienfaisance d'Angers, légataire sous bénéfice d'inventaire seulement, de l'universalité des biens et valeurs, dépendant de la succession de Madame Louise Baudron, propriétaire, veuve de Monsieur Grégoire Bordillon, décédée à Angers, le 4 mars 1886. »

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, et par le ministère de M<sup>e</sup> GRELAT, notaire à Angers, commis à cet effet, à la vente et adjudication publique de l'immeuble dont la désignation suit:

### DÉSIGNATION

UNE PRAIRIE, dite les Bas-Prés Demion, située commune de Saint-Clément-des-Levées, portée au cadastre de ladite commune sous le n<sup>o</sup> 485, section A, pour une contenance de 3 hectares 98 ares 51 centiares, joignant au midi la commune de Saint-Clément-des-Levées, au nord les héritiers Chabot, au levant Madame veuve Arriot, au couchant M de Terre-Passe.

### MISE A PRIX

Ladite prairie sera mise en vente sur la mise à prix de QUINZE MILLE NEUF CENT QUARANTE FRANCS, ci. 15.940 fr. Outre les frais et charges.

NOTA. — Le notaire commis a été autorisé par le jugement sus-énoncé à subdiviser l'immeuble en plusieurs lots et à les réunir en un seul, comme aussi à mettre les frais même ceux ordinaires de vente, soit en sus, soit en déduction du prix d'adjudication, selon qu'il le jugera plus avantageux pour la vente.

S'adresser, pour tous renseignements:

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> GRELAT, notaire à Angers, rue du Mail, 83, dépositaire du cahier des charges;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BONIN, avoué à Angers, rue du Commerce, 16, poursuivant la vente.

Pour extrait rédigé conformément à la loi par l'avoué soussigné.

Angers, ce août 1889.

Signé: BONIN.

Enregistré à Angers ce août mil huit cent quatre-vingt-neuf, f<sup>o</sup> , c<sup>o</sup> . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, doubles décimes compris. (698) Signé: DUVAL.

Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION VOLONTAIRE

MÊME SUR UNE ENCHÈRE

Le dimanche 6 octobre 1889, à 2 heures de l'après-midi

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, de:

1<sup>o</sup> 10 ares 34 centiares de vigne, en Galmoise, commune de Saumur. Mise à prix ..... 300 fr.

2<sup>o</sup> 4 ares de terre labourable, aux Beauces, commune de Saumur. Mise à prix ..... 100 fr.

3<sup>o</sup> 3 ares de terre, en Beaugrand, commune de Saumur. Mise à prix ..... 100 fr.

4<sup>o</sup> Une cave en roc, au Petit-Puy, commune de Saumur, avec petite maison y adossée, deux petites caves, cour commune, puits commun, petit jardin. Mise à prix ..... 1.000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication. (699)

Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION VOLONTAIRE

MÊME SUR UNE ENCHÈRE

Le dimanche 6 octobre 1889, à 1 heure de l'après-midi.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur,

### D'UNE MAISON

Et dépendances

Située à Munel, commune de Distré,

Comprenant: maison d'habitation, jardin, cour, grange, écuries et caves avec pressoir.

Mise à prix: 4.000 francs.

FACILITÉS DE PAYEMENT.

Étude M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 47.

### A VENDRE

## GRANDE MAISON

D'HABITATION

Située quai de Limoges, 26, à l'angle du quai et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser, pour visiter, au n<sup>o</sup> 27 sur le quai, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire.

Étude M<sup>e</sup> HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

### A VENDRE

## Belle Maison

AVEC CAFÉ ET SALLE DE DANSE

S'adresser au propriétaire, M. SERTIER, ou au notaire. (668)

Étude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 1<sup>er</sup> novembre 1889,

## UNE MAISON

Située sur les bords de la Loire

AVEC GRAND JARDIN

D'UN TRÈS BON RAPPORT

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire. (628)

### A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

## MAISON AVEC JARDIN

Rue de la Petite-Doune, 19.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve NANCEUX, 66, quai de Limoges. (679)

### A Louer présentement

## UNE BELLE MAISON

Avec GRANDE REMISE, ÉCURIE, COUR, CAVE ET JARDIN,

Située rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. HOULARD, négociant en vins, rue des Basses-Perrières, n<sup>o</sup> 7.

### A VENDRE

## Vin rouge de propriétaire

Récoltes 1887 et 1888.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

Un Chien ou une Chienne couchants, race Saint-Germain, blanc orange, deux ans.

S'adresser au Garde du château de Lançon, commune de Brézé.

### FOURNITURES

NECESSAIRES

A MM. les Officiers de l'École de cavalerie.

Les fabricants et fournisseurs patentés, de nationalité française, qui désirent soumissionner pour la fourniture des effets et objets nécessaires à MM. les Officiers (non compris ceux qui sont confectionnés par les chefs ouvriers de l'établissement), pourront prendre connaissance du cahier des charges, chez le concierge de l'École, tous les jeudis, de midi à deux heures, à partir du 15 septembre. (697)

VERITABLE  
EXTRAIT DE VIANDE  
**LIEBIG**  
PRÉCIEUX POUR MÉNAGES  
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales  
Hors concours depuis 1885  
SE MÉFIER DES IMITATIONS  
Exiger la signature du B<sup>re</sup> J. v. LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette.  
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

### MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

### A SAINTE-GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

M<sup>me</sup> CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Vente et Location de Mètres.

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

## PHARMACIE A. CLOSIER

N<sup>o</sup> 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

### CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PREX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 AOUT

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	85 45	ACTIONS		Nord	1735	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	89 25	Banque de France	3900	Orléans	1355	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	367
4 1/2 1883	104	Banque d'Escompte	510	Ouest	948 75	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	461
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	563 75	Compagnie parisienne du Gaz	1395	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	460 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	532	Crédit Foncier	1285	Transatlantique	572 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	459
— 1865 4 0/0	521	Crédit Industriel et Commercial	575	— Suez	42 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	379
— 1869 3 0/0	408	Crédit Lyonnais	690	— Suez	2280	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	454
— 1871 3 0/0	396 50	Crédit Mobilier	423 75	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1875 4 0/0	520	Dépôts et Comptes courants	595	Autrichien 4 0/0 or	94 10	Est 3 0/0 anc. r. à 500	398 59
— 1876 4 0/0	520	Société Générale	465	Dettes d'Égypte 6 0/0	455	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	407 50
— 1886 3 0/0	380	Est	802 50	Extérieur 4 0/0	73 60	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	409 50
Bons de liquidation	527	Paris-Lyon-Méditerranée	1330	Hongrie 4 0/0 or	84 70	Nord 3 0/0 r. à 500	417
		Midi	1175	Italie 5 0/0	92 55	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	410
				Portugal 4 1/2 1888	500	—	410
						FONDS ÉTRANGERS	
						Compagnie parisienne du Gaz	518 50
						C <sup>ie</sup> Transatlantique 3 0/0 r. à 500	353
						Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb à 1,000	36
						— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	35 50
						— obligations à lots	116 50
						Suez 5 0/0 remboursable à 500	600
						Emprunt russe 1862 5 0/0	
							104 50
							101 10
							95

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,